

La Petite Ecole

J'y grandis, j'en suis fier.

Année scolaire 2020-21

VADEMECUM



● ● ● École fondamentale catholique de Gentinnes ● ● ●

Rue des Maïeurs 4 - 1450 Gentinnes ● 071 / 87 73 37 ● www.petiteecole.be

Table des matières

Avant-propos	3
Mot de la directrice	4
Organisation scolaire	5
L'extrascolaire.....	11
Projet éducatif	15
Projet pédagogique.....	16
Projet d'établissement.....	17
Règlement à destination des enfants	23
Règlement à destination des parents.....	25
Règlement Général sur la Protection des Données : déclaration de protection à l'égard des données personnelles des élèves et des parents ou responsables légaux.....	30
Le Conseil de Participation.....	36
Côté parents : le CoPaln.....	37
Les délégués de classe.....	38
Le service PSE et le centre PMS	40
Ephémérides.....	41

Avant-propos

Voici le vadémécum de l'école pour cette année 2020-21. Cette version comporte de nombreux « avertissements Covid-19 » que nous souhaitons, comme vous, pouvoir lever très vite ! Ce document est important et nécessaire. Il rappelle les règles de vie de notre école. Il est indispensable que vous les connaissiez et les respectiez. Ce document contient aussi des informations sur les aspects pratiques de notre organisation tels que les **horaires** des cours et des garderies, les **inscriptions** aux activités et les commandes de repas, l'organisation du **parking** et de la circulation autour de l'école qu'il est parfois bon de rappeler ! Conservez donc ce carnet tout au long de l'année scolaire.

Si vous avez des commentaires à faire au sujet de ce vadémécum, si vous souhaitez que certaines informations y soient ajoutées, n'hésitez pas à nous le faire savoir en envoyant un message à : CP@petiteecole.be. Poursuivant notre projet de diminuer la consommation de papier et améliorer la communication, les informations des enseignants, de la direction, des accueillantes, du Pouvoir Organisateur et du CoPaln passent désormais par voie d'email et/ou via une application mobile (Konecto App). Konecto représente le canal de communication officiel de l'école. Les réseaux sociaux tels que Facebook, WhatsApp, etc. ne contiennent donc pas d'informations validées par le personnel et la direction de la Petite Ecole. Le site internet de l'école garde son rôle actuel : présentation de l'école, centre de téléchargement de documents, vie de l'école, inscriptions aux activités et réservation des repas.



LA PETITE ÉCOLE

ÉCOLE FONDAMENTALE DU RÉSEAU LIBRE, GENTINNES (BELGIQUE)

[BIENVENUE !](#) [PROJET](#) [ÉQUIPE](#) [ÉPHÉMÉRIDES](#) [DOCUMENTS](#) [RÉSERVATIONS](#) [BLOG](#) [CONTACT](#)

Bienvenue !



La Petite École maternelle et primaire de Gentinnes est une grande famille où tous se connaissent !

Située dans un écrin de nature, à l'orée des bois et des campagnes, la Petite École forme et éduque. Elle accueille, écoute et tient compte de l'avis de chacun. Ses valeurs s'articulent autour du **respect des autres et de l'environnement, de la créativité et du plaisir d'apprendre** mais aussi de la **rigueur, du sens du travail et de l'organisation**.

La Petite École adhère au projet du réseau d'**enseignement libre catholique** ; elle veut vivre, dans sa démarche éducative, les valeurs de l'Évangile et en témoigne. La Petite École s'ouvre aux différences de chacun.

J'y grandis, j'en suis fier !

RUBRIQUES DU BLOG

Sélectionner une catégorie

Les Castors se mettent au Vert

A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine : une bonne dizaine de parents sont donc venus ce samedi 30 novembre donner un coup de main à (...)

LETTRÉ D'INFORMATION

Abonnez-vous pour recevoir par e-mail chaque nouvel article du blog.

Email

LA PETITE ÉCOLE DE GENTINNES

Rue des Maitres, 4
B-1450 Chastre
Téléphone : 071/87.73.37

Mot de la directrice

Chers Parents,

Chers Elèves,

La cloche a sonné !

Une nouvelle année scolaire s'annonce. Une année que je vous/nous souhaite haute en

Couleurs !

C'est à chacun de nous de lui donner la teinte que nous voulons.

Pour ma part, je choisis pour nos projets, nos activités de classes, nos pratiques pédagogiques et nos rencontres :

 le **bleu, bleu** de la confiance!

 le **jaune, jaune** de la joie!

 le **rouge, rouge** de la vie !

 le **brun, brun** de la terre, de la fiabilité !

 le **vert, vert** de l'harmonie, de la détente !

 le **violet, violet** de la créativité !

 le **orange, orange** de la communication (non violente) !

 le **blanc, blanc** de la pureté !

Et vous ? Quel sera votre choix ?

C'est avec l'équipe enseignante, les accueillants de l'extra-scolaire, le Pouvoir Organisateur, le CoPain, Brigitte, Angela, Olivier et vous parents que l'arc- en- ciel de notre école se compose pour le bien de vos enfants, nos élèves.

Belle année scolaire !

Marie-Luce JONCKERS
Directrice

Organisation scolaire

Côté maternelle

L'école maternelle constitue un « passe-âge », comme le dit Jean Epstein (Psychosociologue, spécialiste de l'enfance et de la famille), entre l'école et la famille.

Nos classes de « petits » sont des lieux privilégiés pour que l'enfant puisse grandir et développer toutes ses potentialités dans un environnement épanouissant. Il est important pour les enseignants de connaître et respecter les caractéristiques des tout-petits, les observer pour les connaître et pour les aider à grandir.

Notre école maternelle répond aux besoins de jouer, d'apprendre et de se réaliser. Des espaces de vie y sont organisés et animés pour s'épanouir, apprendre, vivre ensemble, devenir autonome. La gestion du temps et de l'espace permet de respecter les rythmes d'apprentissage.

L'enseignant favorise les échanges, promeut la collaboration, instaure des règles de vie, initie progressivement à la prise en compte de codes sociaux.

L'école maternelle pose les bases essentielles des apprentissages. L'enseignant anime des situations qui ont du sens et qui stimulent le plaisir d'apprendre. Il observe et évalue, respecte les rythmes d'apprentissage et de développement.

L'équipe enseignante est soucieuse d'une bonne qualité d'accueil des enfants et des parents. **Nous envisageons cette première séparation avec la famille comme un premier pas vers l'autonomie.**

Enseignantes

- Accueil/M1 : Mme Charlotte, Mme Anne-Françoise et Mme Mélanie
- M2 : Mme Cécile
- M3 : Mme Valérie & Mme Mélanie
- Puéricultrice : Marlène Collinge
- Soutien pédagogique : Mme Vinciane
- Psychomotricité : Mme Aurélie
- Ecole du dehors (M2 – M3) : Mme Laura
- Eveil aux langues (néerlandais) : Mevr. Marleen

Horaire

- 8h30 à 8h40 : les enfants qui sont à la garderie arrivent en classe avec une accueillante extrascolaire. Une enseignante accueille les enfants à la barrière en bois de la rue des Maïeurs
- 10h30 à 10h50 : récréation
- 12h20 à 12h45 : repas
- 12h45 à 13h40 : récréation
- 13h00 à 15h00 : sieste pour les plus petits et les grands qui en ont besoin
- 15h35 : sortie de classe
- 16h : goûter et début des activités à la garderie
le mercredi, sortie de classe à 12h05

Au moment où la cloche sonne la sortie des classes, les parents retrouvent leur(s) enfant(s) à la barrière en bois de la rue des Maïeurs.

Prise de contact

On peut communiquer avec les enseignants via la farde de communication.
L'équipe est disponible tous les matins durant le temps d'accueil (8h30/8h55).
Deux réunions des parents sont organisées sur l'année scolaire (septembre et juin).
Il est toujours possible de rencontrer les enseignants sur rendez-vous.
Chaque enfant possède une farde de communication qui fait le relais entre l'école et la famille.

côté primaire

L'école primaire pose les bases de l'apprentissage, donne aux enfants le goût d'apprendre, la rigueur dans le travail et le plaisir à être en classe.

Parce que chaque enfant a sa propre façon de se représenter la réalité et qu'il existe beaucoup de façons de construire les savoirs, nos classes de « grands » respectent chacun et font de chaque enfant un acteur plutôt qu'un spectateur de son apprentissage.

L'équipe enseignante adopte une pédagogie moderne et suit le projet pédagogique de l'enseignement fondamental catholique.

L'enfant apprend en cherchant : il recourt à ce qu'il sait déjà, à ce qu'il sait faire mais aussi aux savoirs des autres. L'erreur est permise et devient un levier qui aide à s'interroger et à réorienter sa recherche pour progresser. L'enseignant, au travers de situations dynamiques, incite chaque enfant à partager, avec les autres, le chemin qu'il a suivi, les problèmes rencontrés et les solutions trouvées.

L'équipe enseignante veille à rendre les apprentissages concrets à travers des questionnements et en essayant de résoudre des problèmes, à travers le vécu des enfants, par des échanges interclasses et par de nombreux projets.

L'enfant est amené à construire son savoir par des manipulations, par des défis, par l'observation et la comparaison.

Tous les enseignants partagent outils et démarches pédagogiques de manière à assurer la continuité des apprentissages.

Enseignante(s)

-  P1 : Mme Anne-Catherine
-  P2 : Mme Sabine et Mme Joëlle
-  P3 : Mme Nathalie (Yague)
-  P4: Mme Annick & Mme Michèle
-  P5 A+B : Mme Alix & Mme Clarine
-  P6 : M. Joffray & M. Arnaud-Pierre
-  Projet mathématique et école numérique : M. Arnaud-Pierre
-  Ecole du dehors : M. Joffray
-  Polyvalence : Mme Nathalie (Lecarte)
-  Néerlandais : Mevr. Marleen (M3, P1, P2, P3, P4), Mr. Luk (P5, P6)
-  Education physique : M. David et Mme Aurélie

Horaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- 8h40 : rentrée en classe
- 10h30 à 10h50 : récréation
- 12h30 à 12h45 : repas
- 12h45 à 13h35 : récréation
- 14h25 à 14h45 : récréation
- 15h35 : sortie de classe
- le mercredi, sortie de classe à 12h05
- 15h45 : goûter et début des activités à la garderie

Au moment où la cloche sonne la sortie des classes, les parents retrouvent leur(s) enfant(s) à la barrière du bas de la drève Parmentier (cour du « foot) pour les P4-5-6 et en haut des escaliers de la rue des Maïeurs (« préau ») pour les P1-2-3.

Prise de contact

Les institutrices et les instituteurs sont à votre disposition. Nous vous demandons cependant de ne pas les déranger durant les heures de cours, leurs surveillances ou lorsqu'ils sont avec leurs élèves. Vous pouvez communiquer avec les enseignants via le journal de classe.

Trois réunions des parents sont organisées sur l'année scolaire (septembre, janvier et juin).

Il est toujours possible de rencontrer les enseignants sur rendez-vous.

Chaque enfant possède un journal de classe qui fait le relais entre l'école et la famille.

Bulletins

L'année scolaire est ponctuée par quatre bulletins d'évaluation (novembre, janvier, avril et juin). Il s'agit d'un document très important qui communique à l'élève et aux parents des informations relatives à l'acquisition des compétences (savoirs, savoirs - faire, savoirs - être) pour une période donnée. Un commentaire écrit apporte des informations sur l'évaluation des apprentissages. La farde de tests accompagne le bulletin.

L'équipe enseignante et la directrice sont à votre entière disposition pour d'éventuelles rencontres concernant les apprentissages de votre enfant.

Natation

En raison du Covid-19 et des mesures sanitaires, la natation est suspendue jusqu'à nouvel ordre.



Direction et secrétariat

Directrice : M-L Jonckers – pour toute question éducative et pédagogique, inscriptions, finances, organisation générale de l'école. Prise de rendez-vous par téléphone au 071 – 87 73 37 ou par e-mail : direction@petiteecole.be.

Secrétaire : B. Capouet – comptabilité, gestion des repas chauds, absences, communications aux élèves. Contact les mardi, jeudi et vendredi par téléphone au 071 – 87 73 37 ou par e-mail : secretariat@petiteecole.be.

Pour protéger la santé de notre personnel, nous vous demandons de ne pas circuler dans l'école. Merci de prendre rendez-vous et d'attendre votre personne de contact, avec un masque, à la porte de l'agora, le moment venu.

Alimentation

L'école encourage une alimentation saine et la réduction des déchets. En préparant les collations, pensez à éviter les excès de sucre, sodas et emballages individuels. Privilégiez les fruits et légumes, l'utilisation d'une gourde d'eau et de boîtes à collations. Les infrastructures de l'école ne permettent pas de réchauffer ni de mettre au frigo des repas apportés de la maison. Pensez donc à les transporter dans des contenants adaptés (sac isotherme, bloc réfrigérant, thermos, ...).



Collations

Parce que les plus jeunes ont parfois du mal à répartir le contenu de leur panier-repas au long de la journée, un goûter à base de produits bio (biscuits, céréales, produits laitiers, fruits secs) est proposé aux élèves de maternelle, au prix de 20€ / trimestre. Réservation (par trimestre) via le site internet de l'école.



Repas Chauds

Nous travaillons avec TCO Service « Cuisines collectives responsables » www.tcoservice.com Spécialisé en repas à destination des collectivités, TCO Service propose une restauration traditionnelle et de qualité, tout en s'inscrivant dans une démarche responsable et durable.

L'achat de matières premières non transformées est une priorité. Les produits frais, locaux et de saison sont favorisés. Les ingrédients sont issus de l'agriculture biologique et des circuits courts.

Le menu mensuel et le bon de commande se trouvent sur le site internet de l'école (www.petiteecole.be). On commande pour tous les jours ou certains jours seulement. Les commandes doivent être passées au plus tard le 12 du mois précédant celui de la commande. La clé de réservation demandée correspond au n° administratif indiqué à la deuxième page de ce carnet.



Il est possible de décommander un repas en le signalant au secrétariat par téléphone ou mail 24h00 à l'avance.

Prix : Repas primaire : 4€

Repas maternelle : 3.50€

Potage : 0.50€

Entretien et maintenance

Les bâtiments de l'école sont entretenus par M. Olivier Michelet. Une « journée castor » est également organisée chaque année, où les parents participent, selon leurs compétences, à des travaux de nettoyage, peinture, jardinage ou bricolage... toujours dans une ambiance très conviviale !

Tri et collecte des déchets

L'école encourage la réduction et le tri des déchets. Notre objectif est de responsabiliser chacun sur sa production de déchets, avec, en ligne de mire, une diminution générale au profit des alternatives : utilisation de gourdes et boîtes à collations ; tri des papiers, cartons, verres et PMC ; compostage des déchets organiques ; recyclage.

L'école participe ainsi au projet Bebat : cette récolte de piles et batteries usagées contribue au recyclage de produits dangereux et rapporte des points à l'école pour l'achat de matériel pédagogique.

Les cartouches d'imprimantes (laser et jet d'encre) sont également collectées pour être revendues à une société qui les reconditionne.

N'hésitez donc pas à déposer piles et cartouches d'imprimantes près de l'escalier de l'ancien bâtiment (vers le bureau de la direction).

Objets trouvés

Vêtements et objets trouvés sont rassemblés dans des bacs déposés près de l'escalier du préau (grille de la rue des Maîtres) chaque vendredi de 15h30 à 18h. Venez-en vérifier le contenu de temps en temps pour récupérer ce qui appartient à votre enfant. Les vêtements / objets non repris sont distribués à une œuvre à chaque fin de trimestre.

L'extrascolaire

Les garderies

L'accueil extrascolaire de la Petite Ecole veut contribuer à l'épanouissement global des enfants et à leur développement tant physique qu'intellectuel. Les activités proposées sont surtout ludiques ou éducatives (sans toutefois relever du domaine scolaire) afin de rendre l'accueil plus actif. Les enfants peuvent avoir le choix entre participer à l'activité ou s'occuper librement, dans le respect des règles.

L'équipe

-  Mme Laura Moutquin (coordinatrice)
-  Mme Vinciane Lupant
-  Mme Marie-France Castadot
-  Mme Monique Hermans
-  Mme Divine N Sunda N Konga
-  Mme Valérie Taymans
-  Mme Lina Baeyens
-  Mme Colette Parmentier

Toutes les accueillantes extrascolaires ont suivi soit la formation donnant accès au brevet d'animateur, soit la formation de base de 100 heures proposée par le décret ATL (Accueil Temps Libre) et reconnue par l'ONE.

Par ailleurs, chaque animateur est tenu de s'inscrire à différents modules de formation continuée (minimum 50h tous les trois ans). Ces modules sont choisis en accord avec le coordinateur en fonction des demandes individuelles, des compétences professionnelles à acquérir ou à travailler propres à chacun. Deux accueillantes ont également suivi la formation « Brevet des premiers secours aux enfants » (sur deux journées).

Organisation

L'école est ouverte de **07h30 à 18h00** du lundi au vendredi, **y compris le mercredi**. La garderie est organisée de 7h30 à 8h20 et de 16h (12h30 le mercredi) à 18h.

Prix : Matin, de 7h30 à 8h20 : 0,75€/demi-heure

Midi : 2€/mois

Fin de journée, de 16h00 à 18h00 : 0,75€/demi-heure

Mercredi (prise en charge par Educ&Sport) : 0,0165 €/minute ou 0,048 €/minute selon la période, maximum 8,27 €/après-midi.

Tous les parents doivent signaler l'heure de départ des enfants à l'accueillant(e). Ceux-ci ne laisseront pas partir un élève avec une personne étrangère à la famille sans l'accord écrit ou verbal (téléphone) des parents responsables.

En cas d'urgence, le n° de tél de la garderie est le 071/87 73 37. Nous insistons sur le respect des horaires de clôture de la garderie : l'école doit être fermée à 18 heures précises pour permettre aux accueillantes de rentrer chez elles et de retrouver à leur tour leurs enfants !

Par respect pour les accueillant(e)s, nous demandons que ce soient des impératifs professionnels des parents qui justifient la présence des enfants à la garderie. En fin de journée, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est demandé aux parents qui ont récupéré leur(s) enfant(s) de quitter rapidement l'enceinte de l'école.

Les comportements qui compromettent la sécurité et la bonne organisation de l'accueil extrascolaire :

-  Déposer et reprendre son enfant à l'école sans avoir stationné son véhicule.
-  Reprendre son enfant sans s'être annoncé aux personnes de l'accueil extrascolaire.
-  Reprendre un enfant dont on n'est pas responsable sans l'accord des parents signifié à l'école.
-  Laisser son enfant à la garderie juste parce qu'il s'y amuse bien.

L'étude

Objectifs

-  Permettre aux élèves qui restent à l'école d'étudier leurs leçons et faire leurs devoirs dans un cadre calme.
-  Bénéficier du soutien d'un adulte compétent.

Attention ! L'étude dirigée n'est ni un cours particulier ni une séance de remédiation scolaire.

Organisation

Deux groupes sont organisés selon l'âge et le nombre d'élèves présents et supervisés par des enseignants de l'équipe éducative.

Les études ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 15h45 à 16h35 à partir du 10 septembre. Elles fonctionnent sur base d'une inscription trimestrielle, via le site internet de l'école. Les jours choisis pour la présence à l'étude ne sont pas modifiables.

Prix par séance : 1,30 € Ces frais sont déductibles fiscalement.

Les activités parascolaires

Pour les enfants qui souhaitent s'investir de manière particulière dans une activité sportive ou artistique – et pour les parents qui préfèrent éviter les navettes! – nous proposons des activités sportives et culturelles qui se déroulent au sein de la Petite Ecole, en partenariat avec des associations ou animateurs spécialisés, formés à

l'animation ainsi qu'à la discipline qu'ils proposent.

En cas d'absence de l'animateur, une récupération du cours est prévue la semaine qui précède chaque période de vacances.

L'inscription aux ateliers est trimestrielle et se fait via notre site internet. Les premiers cours débutent le lundi 28 septembre. Attention, pour certains ateliers, le nombre de places est limité.

Merci de prévoir pour votre enfant une tenue et/ou le matériel adaptés à l'activité choisie!

Le lundi

Psychomotricité – pour les enfants de maternelle – Laura

A partir d'un conte, les enfants vivront – autour du jeu – un moment d'exploration sensorimotrice, de détente, d'écoute et de partage.

Journal créatif – pour les enfants de primaire – Marie

Le journal créatif est un journal intime qui utilise l'écriture, le dessin et le collage. Il permet de s'exprimer, se détendre, déposer ses émotions. Le journal offre une large place au jeu.

Pour cet atelier, les enfants auront besoin d'un carnet de dessin A4 (feuilles blanches – 200g/m2), de marqueurs, crayons, ciseaux, colle, de quelques magazines et d'un tablier.

Néerlandais – pour les enfants de M3 à P4 – ITC, école de langues du Brabant wallon

Apprentissage du néerlandais via un panel d'activités variées: mimes, chansons, jeux de rôle, relaxation, jeux d'association d'images et de mots.

Le mardi

Eveil corporel – pour les enfants de maternelle – Christine

De la danse, du rythme et de la relaxation.

Multisports – pour les enfants de P1, P2 et P3 – Julien

Activités sportives diversifiées (Agilité, sports collectifs, parcours d'adresse...)

Atelier nature – pour les enfants de primaire – Géraldine et Marie

Géraldine et Marie de l'asbl Terradanza proposent un atelier pluridisciplinaire pour découvrir la nature, ressentir, observer, bouger, apprendre, créer.

Au programme : exploration, expérimentations, arts plastiques, mouvement, cuisine, ...

Le mercredi

Judo – pour tous – Educ & Sport

Dès le mercredi 18 septembre!

Le jeudi

Eveil créatif – pour les enfants de M2 et M3 (max. 8 enfants) – Marie

« Comptines, historiottes et couleurs » : pour cet atelier construire, Marie s'est inspirée du travail d'Hervé Tullet, artiste et auteur de livres pour enfants. L'atelier sera créatif et ludique. Au départ d'histoires, les enfants joueront avec les matières, les papiers déchirés, découpés et la couleur (peinture, pastel, crayon...).

Pour cet atelier, les enfants auront besoin d'un tablier et d'un bloc de feuilles à dessin A3.

Sports collectifs – pour les enfants de P4, P5 et P6 – Denis

Partez à la découverte de nouveaux jeux: Unihoc, Kin Ball, Ultimate... mais aussi des sports collectifs : football, base-ball, basket, handball, street hockey, ...

Le vendredi

Eveil musical – pour les enfants de maternelle – Corine

Vos enfants découvriront les instruments de musique à travers des jeux rythmiques, des mimes et des comptines.

Primoscène par l'asbl Bas les masques – pour les enfants de primaire – Valentine

Utiliser les arts de la scène pour épanouir l'enfant en lui permettant de mieux se connaître, de mieux vivre avec les autres et de mieux comprendre le monde les enfants pratiqueront un peu de chant, de danse et beaucoup de théâtre.

Plus d'infos: www.baslesmasques.be



Projet éducatif

La Petite École a comme projet de former et éduquer. Elle accueille, écoute et tient compte de l'avis de chacun. Ses valeurs s'articulent autour du respect des autres et de l'environnement, de la créativité et du plaisir d'apprendre mais aussi de la rigueur, du sens du travail et de l'organisation. La Petite École adhère au projet des Évêques « Mission de l'école chrétienne » ; paroissiale, elle veut vivre, dans sa démarche éducative, les valeurs de l'Évangile et en témoigne. La Petite École s'ouvre aux différences de chacun.

Nos valeurs

La Petite École veut favoriser :

-  le plaisir d'apprendre et de vivre à l'école
-  l'épanouissement
-  l'enfant au centre de ses apprentissages
-  la construction des savoirs
-  le respect de l'autre et de soi-même
-  la confiance, l'estime de soi
-  la créativité
-  la sécurité affective
-  la politesse et la discipline comme outils de la vie en communauté
-  le sens du travail et du service gratuit
-  l'effort, la rigueur et l'organisation
-  le respect de la nature et de l'environnement

Nos objectifs

-  veiller au bien-être de chacun
-  amener l'enfant à être autonome
-  donner du sens aux apprentissages
-  aider chaque élève à construire son savoir
-  assurer la continuité des apprentissages à travers les différents cycles
-  valoriser la citoyenneté responsable

Projet pédagogique

Pour atteindre les objectifs du projet éducatif, le PO, la direction et l'équipe enseignante ont défini des visées pédagogiques et fait une série de choix méthodologiques qui précisent comment nous envisageons d'aborder les activités scolaires et leurs contenus :

Veiller au bien-être de chacun

- via une charte de classe et d'école
- dans des moments de parole (dialogue entre pairs)
- par l'écoute de l'autre
- par le respect de soi, des autres et du matériel
- grâce au développement de l'estime et de la confiance en soi
- dans des temps d'accueil et de partage en école

Amener l'enfant à être autonome en le responsabilisant

- dans la gestion du temps
- dans l'organisation et la planification de son travail
- dans la gestion de son matériel

Donner du sens aux apprentissages

- par des questionnements
- par le vécu des enfants
- par des échanges interclasses
- à travers des « situations problèmes »
- par des projets
- par le jeu

Aider chaque élève à construire son savoir

- par des manipulations
- par l'observation et la comparaison
- par des défis
- par le réinvestissement de ses apprentissages dans d'autres situations
- par des parrainages
- par des exposés

Assurer la continuité des apprentissages d'un cycle à l'autre

- grâce à des outils pédagogiques (référentiels de classe, manuels pour les cycles)

- grâce aux temps de concertation en cycle et en école
- grâce à des projets qui impliquent toute l'école (le projet « math », le projet « CNV », ...)

Valoriser la citoyenneté responsable

- par la charte des services
- par la gestion des déchets
- par l'éveil au patrimoine tant matériel qu'immatériel
- par la découverte et le respect de la nature au fil des saisons
- par l'éducation civique
- par l'initiation au néerlandais dès la 3e maternelle

Projet d'établissement

Les activités de classe et d'école décrites ici le sont à titre d'exemple. Elles sont organisées de manière régulière ou ponctuelle, selon les opportunités et les besoins. Les titulaires vous présenteront les projets de leurs classes pour cette année lors de la réunion de rentrée.

Au cœur de l'action...

CNV - Espace de médiation et de conciliation

Implanter les outils de la Communication Non Violente comme processus d'apprentissage. Un travail de fond en équipe pour développer la bienveillance et la communication à tous les niveaux :

- une direction moteur de projet
- la formation de l'ensemble de l'équipe éducative à la CNV
- la sensibilisation dans toutes les classes primaires et maternelles et l'implication d'enfants ressources, médiateurs dans les espaces de récréation
- la mise en place de rencontres familles/école pour évoluer ensemble dans le projet

L'ambiance dans les classes s'en trouve profondément améliorée, les conflits se résolvent au moins pour une grande partie dans les classes et les enfants peuvent partager des espaces de citoyenneté plutôt que des espaces de conflits et de règlement de compte. Un espace spécial pour la résolution des conflits est également mis en place dans la cour de récréation. Véritable microsociété, la cour de récréation a ses règles, ses rituels, sa géographie. Dans le cadre du projet « CNV », nous avons mené un travail portant sur une organisation nouvelle

de nos espaces récréatifs afin de développer un projet innovant au service d'une école du vivre ensemble.

Ce projet est mené à l'école en collaboration avec Mira Vanden Bosch dont la vision est « un monde où chacun pourrait en toute conscience être acteur co-responsable et engagé à mettre ses talents au service de ce qui sert la vie sous toutes ses formes ».

« Faire des maths » à la Petite Ecole

Cette nouvelle aventure pédagogique continue ! M. Arnaud-Pierre coordonne et anime un magnifique projet mathématique de la troisième maternelle à la sixième primaire pour apprendre et mettre les maths en pratique autrement. Nous sommes accompagnés par deux experts pour étendre le projet à toute l'école maternelle.

Ce projet vise à :

-  définir un plan d'actions à mettre en œuvre afin d'assurer une continuité des apprentissages mathématiques de la classe d'accueil à la 6ème primaire
-  créer et animer des ateliers mathématiques de l'école maternelle à la sixième primaire
-  découvrir, expérimenter du nouveau matériel didactique (tangram, géoplan, ...) dans toutes les classes

Apprendre « ailleurs que sur les bancs »

Les valeurs de la Petite Ecole s'y retrouvent dans ce projet « Ecole du Dehors » ! Il s'agit d'une pratique d'enseignement qui se fait de manière régulière, dans l'espace naturel et culturel proche, de manière interdisciplinaire et en travaillant les objectifs du programme scolaire dans toutes les matières. Porté par M. Joffray, ce projet permet de reconnecter les enfants à la nature et les pousse à apprendre avec leur tête et leur corps. A ciel ouvert, dans la prairie, dans les bois ou dans la rivière, les enfants humeront cet air différent en compagnie de M. Joffray lors des « Lundis du Dehors ».

Ose le vert : recrée la cour

Parce que pour bien vivre ensemble il faut aussi donner suffisamment d'espace à chacun, nous nous continuons l'aménagement de la prairie en face de l'école en une zone récréative et pédagogique ! Un lieu d'observation de la faune et flore locale intégré dans une zone de jeux où chaque enfant pourra s'éveiller à son environnement proche, expérimenter « la nature » et « vivre » la classe du dehors.

Le Rallye Mathématique Transalpin de la 3^e à la 6^e primaire

Nous participons chaque année à ce concours de résolution de problèmes ; concours organisé pour les classes de la 3e primaire à la 2e secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves s'organisent, réfléchissent, débattent, calculent, lisent, rédigent,

développent des stratégies, ... pour résoudre collectivement des problèmes adaptés à leur âge.

Les classes de dépaysement

Les classes nature en 1^e et 2^e primaire :

Quelques jours pour vivre ensemble et se découvrir autrement ; mettre en évidence les « talents » de chacun, en dehors des apprentissages scolaires. Pour se dépasser, pouvoir compter les uns sur les autres, former un vrai groupe où le plus fort, le plus grand n'est pas forcément celui qu'on croit ! C'est aussi créer des liens de cycle, apprendre à se connaître, à connaître son prof autrement et développer la confiance mutuelle. Les enfants découvrent un autre milieu que celui dans lequel ils vivent : géographique, historique, familial. Cela permet de développer l'esprit critique de chacun : l'autre ne vit pas comme moi, je peux comparer, critiquer, ouvrir de nouvelles perspectives....

Les classes de terrain en 3^e et 4^e primaire :

Ces classes de terrain sont étalées sur deux années scolaires : l'une sous le nom du projet « Girouette » et l'autre, « Pas d'lézard ».

Lors du projet « Girouette », les élèves sortent de leurs classes pour sillonner les quatre coins de la Belgique, du nord au sud et d'ouest en est. Ils observent et comparent des aspects historiques, géographiques et scientifiques (faune et flore) de ces quatre régions bien caractéristiques de notre pays :

-  au nord, le littoral (le Zwin)
-  au sud, l'Ardenne (ses forêts)
-  à l'ouest, le Borinage (ses terrils et mines)
-  à l'est, les Fagnes (le signal de Botrange, ses tourbières)

Cette année-là est clôturée par une balade à vélo jusqu'au centre de la Belgique.

L'année suivante, les élèves découvrent différentes formes d'arts grâce au projet « Pas d'lézard » :

-  le théâtre, la poésie et la caricature (spectacle et visites interactives à Namur)
-  l'architecture et la musique (Grand-Place et musée du MIM à Bruxelles)
-  la peinture (musée « Folon » et atelier à La Hulpe)

Chaque sortie est un réel dépaysement !

Les classes nautiques en 6^e primaire :

A l'approche de la fin de l'année scolaire, la classe de sixième année part en classes nautiques. Elles se situent à Froidchapelle, dans le domaine de l'Adeps du Cierneau au bord du lac de la Plate Taille, un des lacs de l'Eau d'Heure. Durant cinq jours, les élèves s'initient à la voile par des cours théoriques en classe et des cours pratiques sur le lac. Les élèves naviguent seul ou par deux, encadrés par des moniteurs expérimentés. Une occasion unique de se rassembler avant d'aborder la dernière « sérieuse » ligne droite de leur année scolaire et de clôturer leur parcours à la Petite Ecole.

Le projet Cap'Ten et son Marché aux Savoirs en 6^e primaire

Pourquoi « Capitaine de mon projet »

- ✿ Pour promouvoir la **confiance en soi** et le développement de l'enfant.
- 🌱 Pour permettre à chaque enfant de prendre conscience qu'il est **capable de relever un défi**, de se dépasser et même de s'étonner.
- 🌟 Pour découvrir, révéler et mûrir leurs talents personnels.
- 👑 Pour **encourager la créativité** par la mise en projet.
- 👤 Pour l'amener à **s'approprier des savoirs, savoir-faire et savoir-être** afin de prendre une place active dans la vie.

Qu'est-ce que « Capitaine de mon projet »

L'enfant est amené à choisir un projet qui le passionne, à entreprendre des recherches, composer un dossier pour répondre à ses questions, rencontrer un adulte sensibilisé et passionné, effectuer une visite, réaliser un objet ou une action concrète qui illustre son projet et présenter numériquement son C@p'ten à sa classe.

Les rencontres de l'Avent à l'école

Moments intenses de partage entre les différentes classes : d'un point de vue religieux certainement mais aussi parce que c'est un moment de vivre ensemble. On s'ouvre au travers de la vie de Jésus sur des exemples de vie riches au service des autres : les ONG, l'accueil des migrants et des plus démunis (opération « boîtes à chaussures ») ... On parle devant toute l'école (savoir parler), on prépare des petites scènes, des chants, des reportages pour les plus grands... Voilà des moments où on a l'impression que le cœur de toute l'école bat à l'unisson... On est, dans chacune des classes, à son tour, acteur. Ces rencontres font partie de la « culture » Petite Ecole : on sent que les enfants attendent ce moment et ce qui a été préparé pour eux !

Le Sport à l'école

C'est avant tout donner le plaisir de bouger et sortir un maximum pour profiter de l'extérieur. Les activités sont variées, pour permettre à chaque enfant de trouver celle dans laquelle il aura envie de progresser et pourra s'épanouir. Ni évaluation, ni compétition : ce qui compte, c'est l'effort dont on fait preuve pour essayer de se dépasser soi-même.

Le projet « Racines » en 4^e primaire

Durant un an, les élèves partent à la découverte de leurs racines, de leurs origines. Ce projet suscite par différentes missions, le dialogue dans et avec les familles. Chacun découvre son histoire et les parcours échangés par les autres afin de devenir Passeurs d'Histoires.

Un projet « Racines » qui donne(nt) des ailes...

La Petite Fureur en 4^e primaire... via La Fureur de Lire...

De septembre à février, les élèves découvrent à leur rythme, selon leur envie, selon leur sensibilité, les titres proposés par La Petite Fureur dans le cadre plus large de La Fureur de lire ».

La Petite Fureur, c'est un concours pour les 3-13 ans où il est demandé de créer une œuvre littéraire et artistique suite à sa lecture Coup de cœur parmi cette sélection qui change chaque année. *(élèves primés en 2018)*

La Fureur de Lire, c'est aussi avoir la possibilité d'accueillir en classe un(e) auteur(e) ! *(Françoise Rogier, Mélanie Rutten, ...)*

Chaque rencontre avec un livre ou un auteur laisse de belles traces dans l'écriture et les lectures des élèves !

Correspondance scolaire

Une correspondance interscolaire est un projet riche qui permet aux élèves d'ancrer la production d'écrits dans une réelle situation de communication. Ces courriers épistolaires débouchent souvent sur une « vraie » rencontre autour de l'écrit et de la lecture, soit à Gentinnes, soit dans la localité des correspondants.

(Jean de La Fontaine avec les correspondants de Fosses-la-Ville, « ça me botte » avec des élèves de l'école spéciale de Chastre, ...)

Et tant d'autres projets, dont :

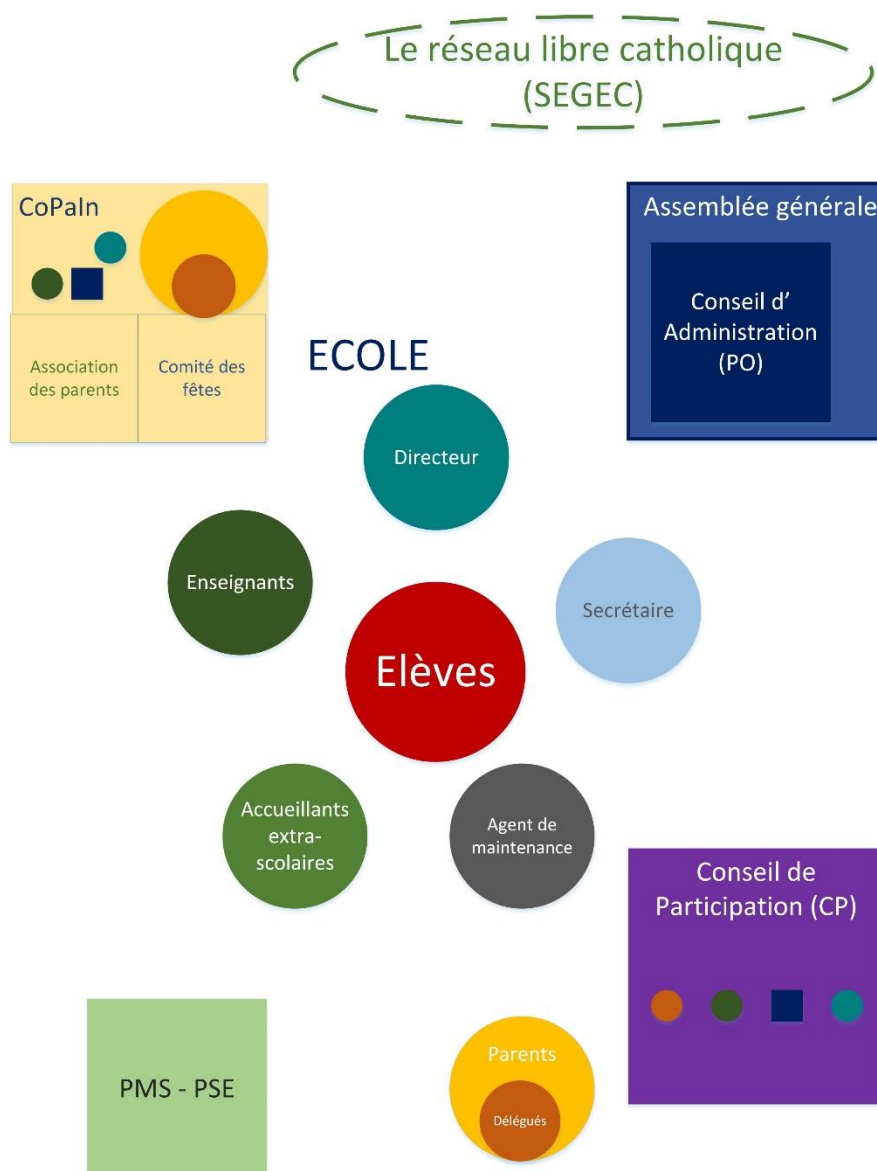
-  le Son d'Enfants et Geomoun
-  la cérémonie d'ouverture de l'année
-  l'école numérique
-  la semaine de l'eau
-  les petits artistes : peindre à la manière de...
-  la participation au festival sciences infuses
-  les petits lisent aux grands
-  des rencontres d'auteurs, illustrateurs
-  la participation au prix Verseel
-  la découverte du milieu proche
-  les activités sportives inter-écoles
-  les 3 heures vélos
-  les spectacles de la fancy-fair
-  l'autonomie sur la route grâce à Pro-vélo
-  la sensibilisation aux premiers secours
-  la journée sportive, qui clôture l'année scolaire

Les acteurs

Notre communauté scolaire comprend :

- les élèves
- l'équipe enseignante
- le personnel encadrant (accueil extrascolaire, secrétariat, ouvrier)
- la direction
- les membres du conseil d'administration (PO)
- les parents
- le P.M.S. et le P.S.E. (centre psycho-médico-social et service de promotion de la santé à l'école)

En privilégiant le dialogue et l'échange, la Petite École veut rassembler tous ces acteurs qui s'investissent dans les projets de l'école.



Règlement à destination des enfants

Le R.O.I. (règlement d'ordre intérieur) de notre école est téléchargeable dans son intégralité via notre site internet.

Voici les priorités pour cette année scolaire :

Les six Lois de notre école...

-  Je ne dis pas des mots qui font mal, je parle en girafe.
-  Je ne peux pas frapper et je ne joue pas à la bagarre.
-  Je suis poli et respectueux envers les enfants et les adultes de l'école.
-  Je ne peux ni voler, ni fouiller, ni abîmer les affaires des autres, ni celles de l'école.
-  Je ne sors pas dans une cour si personne ne surveille.
-  Je ne sors pas de l'école sans autorisation même pour aller chercher un ballon.

Les chartes de classes

Chaque classe possède sa charte de classe. Des « règles du vivre ensemble » sont élaborées avec les élèves.

Les réparations et sanctions

En cas de transgression d'une règle, une démarche éducative est mise en place.

-  Rappel des règles, dialogue avec l'élève ou les élèves concerné(s), prise de conscience des actes posés et de leurs conséquences. Dialogue girafe. Approche CNV : faits, sentiments, besoins ...
-  L'enfant va se placer dans un des cercles girafes pour se calmer et réfléchir.
-  Réparation et/ou sanction. L'élève ou les élèves concerné(s) devront réaliser une ou des actions en lien avec les actes posés.
-  Selon la gravité de la situation, les parents seront informés.

En cas de récidive ou de faits graves, la direction d'école en partenariat avec l'équipe éducative intervient :

-  Convocation des parents.
-  Mise en place de sanctions qui peuvent aller jusqu'à une exclusion provisoire ou définitive de l'école (voir ROI).
-  Elaboration d'un contrat d'engagement avec l'élève.

Présence dans les bâtiments

La présence des enfants dans les bâtiments scolaires en dehors des heures de classe, d'étude ou de garderie n'est pas autorisée. Seuls les enfants ayant "un service" peuvent rester le temps de réaliser celui-ci. L'état de santé ne doit pas empêcher de sortir en récréation.

Propreté et respect du matériel

Les élèves veillent au bon état et à la propreté des locaux dans lesquels ils travaillent, de l'agora, des toilettes et de la cour de récréation.

Récréations

Tous les élèves sans exception vont en récréation. L'état de santé d'un enfant ne peut le priver de récréation : il doit, s'il est malade, rester à la maison !

Au signal marquant la fin de la récréation, les élèves se mettent en rang devant l'agora (école primaire). Au tintement de la cloche, le silence est exigé pour rentrer en classe.

L'espace de récréation a été partagé en différentes zones :

- ✦ **jeux calmes** (préau et cour devant l'agora, la scène) : échecs, cartes, billes, toupies, coin girafe, marelles, élastiques, twister
- ✦ **jeux dynamiques** (cour entre le préau et la cour des maternelles) : jeux de ballons sauf le foot, jeux de courses individuels et collectifs, jeux de cordes
- ✦ **jeux libres** (le jardin et la prairie) : jeux créatifs, parcours aventure, pas de ballon dans le jardin
- ✦ **foot** : organisation en tournante

Pas de ballon le mercredi.

L'accès au jardin et à la prairie est défini par trois signaux :

- ✦ rouge : le jardin n'est pas accessible
- ✦ orange : le jardin est accessible avec des chaussures adaptées
- ✦ vert : le jardin est accessible sans changement de chaussure

L'accès à la cour des maternelles est interdit aux enfants de primaire.

Quelques dernières attentions

- ✦ Les enfants veillent à arriver à l'heure.
- ✦ Les enfants apportent leur matériel et veillent à ce qu'il reste en ordre.
- ✦ Les enfants font signer leur journal de classe tous les jours.
- ✦ Les enfants font signer leur bulletin et le ramènent à l'école.

- ❖ Les enfants ne peuvent jamais sortir de l'école sans autorisation, même pour accompagner un copain.
- 🔪 Il est interdit de se rendre à l'école avec tout objet dangereux (canif, cutter, objets inflammables...).
- 🚭 Les canettes et chewing-gum sont interdits.
- 👤 Il est demandé aux élèves de ne pas se présenter à l'école avec des objets de valeur.
- 📱 Il est interdit d'utiliser un gsm, d'enregistrer du son ou de l'image à l'école.

Règlement à destination des parents

Le R.O.I. (règlement d'ordre intérieur) de notre école est téléchargeable dans son intégralité via notre site internet.

Voici les priorités pour cette année scolaire :

Accueil, début et fin des activités pédagogiques

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'accès aux cours et bâtiments par des personnes extérieures à l'école (y compris les parents) est interdit sauf pour des raisons exceptionnelles ou rendez-vous fixé avec un membre de l'équipe éducative. Les dispositions temporaires relatives à l'arrivée et au départ de l'école ont été communiquée via Konecto.

Aucun enfant ne quittera l'école avec une personne non mandatée par un accord écrit avec la direction ou le titulaire de classe. Les enfants ne peuvent pas non plus quitter l'école seuls (par exemple, s'ils rentrent à vélo) sans l'autorisation écrite d'un parent ou personne responsable. Un formulaire d'autorisation de sortie est disponible sur le site internet de l'école.

Fréquentation scolaire - retards et absences

Depuis septembre 2020, l'obligation scolaire commence l'année durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 5 ans (en général, en 3^e maternelle). Tout élève doit suivre les activités pédagogiques organisées pendant les heures de classe (y compris la natation). Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par la direction ou le titulaire après demande dûment justifiée.

Toute absence doit être justifiée. Le document à fournir est téléchargeable sur le site web de l'école. Les seuls motifs d'absence légitimes sont les suivants :

- ❖ indisposition ou maladie de l'enfant couverte par un certificat médical pour toute absence de plus de trois jours (celui-ci doit parvenir au plus tard le 4^e jour sans quoi l'absence n'est plus justifiée)
- 📄 toute convocation sur base d'un document remis par l'autorité publique

- 👤 le décès d'un parent ou d'un allié de l'enfant jusqu'au 4^e degré
- 👤 un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'école

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée (Circ. Min. du 19/04/1995). Ainsi, seront considérées comme non justifiées les absences pour convenance personnelle (fêtes ne figurant pas au calendrier fixé par la Communauté Française, anticipation ou prolongation des congés officiels, etc.).

Les retards répétitifs seront sanctionnés par un rappel à l'ordre aux parents.

Les absences de moins de 4 jours doivent être couvertes par un mot écrit à remettre au titulaire dès le retour de l'enfant. L'absence pour « raisons familiales » n'est plus acceptée par l'inspection.

À partir de 9 demi-jours d'absences injustifiées, la direction est tenue de le notifier auprès de la Fédération Wallonie- Bruxelles.

Si votre enfant doit se rendre auprès d'un médecin durant les heures d'école, nous demandons aux parents d'avertir le titulaire via le journal de classe et d'attendre l'enfant à l'heure dite à la grille de l'agora (escaliers rue des Maïeurs). Si vous lui donnez rendez-vous à un autre endroit, par exemple le parking de l'école, votre enfant ne sera pas autorisé à quitter seul(e) l'école et, ceci, pour une évidente question de sécurité.

Accès à l'école



La drève Parmentier est aménagée pour permettre le passage et le stationnement du bus.

Le côté droit de la drève (côté école) est une zone « bisou roule » (dépose-minute), le stationnement y est interdit aux heures de rentrée et de sortie des classes. Côté gauche, le parking est réservé aux parents accompagnés de tout petits enfants et aux grands-parents.

Le stationnement pour tous les autres véhicules se fait le long de la rue du Couvent (vers le Mémorial Kongolo).

Le trottoir et la piste cyclable rue des Maïeurs doivent rester libres en toute circonstance, pour la sécurité de leurs usagers. On ne peut pas s'arrêter rue des Maïeurs pour déposer les enfants, même si la circulation y est à l'arrêt. **La vitesse est limitée à 30km/h aux abords de l'école.**

Il est demandé de déposer et reprendre les enfants une fois le véhicule bien stationné.



Un parking vélo est à la disposition des élèves. Les enfants ne peuvent s'y trouver pendant les heures de cours. Les parents qui viennent déposer ou rechercher les enfants à vélo sont invités à arrêter leur bicyclette au-delà de la porte du parking vélo de manière à ne pas encombrer le trottoir et la piste cyclable en direction du centre du village. Les vélos attelés et plus encombrants peuvent aussi s'arrêter dans la prairie.

Assurance

Le Pouvoir Organisateur a souscrit des contrats d'assurance scolaire qui couvrent deux volets :

- L'assurance responsabilité civile couvre les dommages causés par l'un des assurés (direction, personnel, élèves, administrateur) à des tiers dans le cadre de l'activité scolaire.
- L'assurance relative aux accidents scolaires couvre les accidents corporels à concurrence des montants prévus dans le contrat d'assurance. Est considéré comme accident l'atteinte à l'intégrité physique provoquée par un événement soudain. Les parents qui le souhaitent peuvent obtenir une information plus complète à ce sujet.

À retenir :

- La garantie « accidents » s'applique dans le cadre de la vie scolaire de l'école et sur le chemin de l'école.
- Certains frais médicaux sont couverts mais indemnisés de manière partielle. C'est le cas, notamment, des frais dentaires, soins à l'étranger, ... Nous vous conseillons dès lors de souscrire une assurance complémentaire auprès de votre assureur habituel.
- Le vol, les dégradations de matériel et de vêtements et le bris de lunettes ne sont pas couverts.
- L'indemnisation sera effectuée moyennant la remise de la déclaration d'accident, du certificat médical et de la copie des notes de frais occasionnés compte tenu du remboursement effectué par la mutuelle.
- Tout accident dans le cadre de la vie scolaire (et le chemin de l'école) doit être signalé dans les plus brefs délais (24h ouvrables) à l'école auprès du secrétariat ou de la direction.
- Les documents à remettre à l'école doivent être transmis dans les plus brefs délais. L'assurance de l'école n'intervient en aucun cas dans la perte ou le vol d'objets de valeurs.

Frais scolaires

Par le seul fait de la fréquentation de l'établissement par l'élève, ses parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires assumés par l'établissement au profit de l'élève et dont le montant peut être réclamé par l'établissement dans le respect des dispositions du décret en la matière (cfr. article 100 du Décret du 24 juillet 1997 tel que modifié).

En outre, les frais liés aux activités suivantes (liste non exhaustive) sont à charge des parents :

-  les classes de dépaysement
-  les voyages scolaires
-  les activités culturelles (théâtre, musique)
-  la piscine
-  les brevets
-  les revues et livres utilisés à des fins pédagogiques

Une note de frais vous sera transmise à la fin de chaque mois pour le paiement de toutes les dépenses. Nous vous demandons de régler ces notes au plus vite. L'attestation fiscale des frais de garderie sera délivrée en mars si vous êtes en ordre de paiement pour les frais scolaires. Toutes les activités organisées par l'école sont obligatoires. N'hésitez pas à prendre contact avec la direction si vous rencontrez des difficultés financières vous empêchant de répondre à ces obligations.

Tableau récapitulatif des frais scolaires

Frais obligatoires (par année)

	M	P1/P2	P3/P4	P5/P6
Natation	/	30€	30€	30€
Surveillance temps de midi	20€	20€	20€	20€
Journée sportive	12€	12€	12€	12€
Activités culturelles / voyage scolaire	45€ 24€ Acc-M1- M2	40€	40€	40€
Classes de dépaysement / classes nautiques		170€	120€	200€
Total	77€ 56€ Acc-M1- M2	272€	222€	302€

Frais facultatifs

	Ecole maternelle	Ecole primaire
Abonnement revues pédagogiques	Voir offre	Voir offre
Repas chauds (par repas)	3.50€	4€
Potage (par repas)	0.50€	0.50€
Collation 16h00 (par trimestre)	20€	/
T-shirt de gym (pièce)	5€	5€
Photos (selon format choisi)	15€	15€
Garderie	0,75€ / 30 min	0,75€ / 30 min
Ateliers parascolaires	Voir offre	Voir offre

Règlement Général sur la Protection des Données : déclaration de protection à l'égard des données personnelles des élèves et des parents ou responsables légaux

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs de notre école.

La responsable du traitement des données transmises est Mme Marie-Luce Jonckers, directrice.

Coordonnées de contact de la déléguée à la protection des données (DPO) : Mme Isabelle Wouters – po@petiteecole.be

Pourquoi une déclaration de protection de la vie privée ?

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans notre établissement nous amène à traiter, une série de données que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire. L'intégration de nouvelles technologies dans ce cursus éducatif engendre également une multiplication des opérations de traitement de nouvelles données pour de nouvelles finalités et impliquent souvent de nouveaux acteurs.

Cette déclaration de respect de la vie privée décrit la manière dont nous gérons les données personnelles que nous collectons via divers moyens tels que par exemple, à partir de formulaires, d'appels téléphoniques, courriels et autres communications avec vous.

Que signifie traitement des données personnelles ?

Une donnée à caractère personnel est toute information permettant directement ou indirectement d'identifier une personne telle qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou via plusieurs éléments spécifiques propres à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Le traitement de données se définit comme toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés telles que la collecte, l'enregistrement,

la conservation, l'adaptation ou la modification, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion, l'effacement...

Qui traite vos données ?

Les données personnelles ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel et les administrateurs de notre établissement, par le centre PMS et le service PSE. Elles sont sensibilisées à la confidentialité, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de ces données.

Engagement de l'établissement

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données (EU)2016/679.

En inscrivant votre enfant dans notre établissement, en accédant et en utilisant le site internet, la page facebook ou l'application de communication de l'école, en s'enregistrant à un événement scolaire, ou en fournissant d'une quelconque autre manière vos données, vous reconnaissez et acceptez les termes de la présente déclaration de respect de la vie privée, ainsi que les traitements et les transferts de données personnelles conformément à cette déclaration de respect de la vie privée.

Le traitement sera licite, loyal et légitime. Nous vous expliquons ci-dessous comment nous collectons, utilisons et conservons vos données et quels sont vos droits.

Les données personnelles que nous collectons

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes. De manière générale, nous utilisons ces données :

- Soit sur base de votre consentement
- Soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de la mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre notre établissement scolaire, les parents, l'élève, en vue de la scolarité de ce dernier
- Soit en vertu d'une obligation légale
- Soit parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique
- Soit parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement

Les Données Personnelles collectées à votre sujet peuvent inclure :

Identification générale et informations de contact

Coordonnées des parents et de l'élève : noms; adresse; e-mail et téléphone; genre; état matrimonial des parents; date et lieu de naissance de l'élève; parcours éducationnel et formation de l'élève; professions des parents, composition et situation de famille, dossiers scolaires, photos...

Le droit à l'image fait l'objet d'un consentement de votre part ; il est sollicité en début au moment de votre inscription dans notre établissement et renouvelé en confirmant la prise de connaissance de ce Vademecum.

Numéros d'identification émis par les autorités gouvernementales

Numéro de passeport ou de la carte d'identité, registre national, ...

Informations financières

Numéro de compte de bancaire et autre information financière (attestation CPAS, etc.)

Informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées à notre projet pédagogique ou d'établissement

Données transmises dans le cadre de l'organisation d'activités scolaires de manière générale, de voyages extérieurs, d'activités culturelles ou sportives dans le cadre des cours ou toute autre participation ou intérêt dans une organisation scolaire ; assurance(s) que vous auriez souscrites, souscription aux services proposés par l'école.

Informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire

Protocole relatif aux besoins spécifiques de l'élève, mesures médicales d'urgence en cas de pathologie chronique, protocole relatif aux aménagements raisonnables, données de santé de base, etc. En début d'année scolaire, ces données sont récoltées à l'aide d'une fiche de renseignements. Votre consentement est au même moment sollicité pour la récolte et le traitement de ces données.

Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification utile.

Finalités que nous poursuivons

Les finalités peuvent être classifiées en deux catégories.

- GESTION ADMINISTRATIVE : en vertu des dispositions légales, nous devons dans le cadre du subventionnement de notre établissement mais également dans le cadre du financement de la Communauté française, communiquer certaines données personnelles de nos élèves et de leurs parents à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce transfert se fait à l'aide d'une interface informatique sécurisée. Nous devons également transférer à la FWB certaines données dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire.
- GESTION PEDAGOGIQUE ET MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT : la gestion de la scolarité de votre enfant nous amène à devoir gérer en interne des informations

scolaires, voire communiquer certaines des données personnelles à des tiers et par exemple les communiquer à d'autres écoles en cas de changement d'établissement. Il s'agit souvent des coordonnées de base, à savoir nom, prénom et coordonnées de contact.

Dans ce même souci, les coordonnées de votre enfant et les vôtres seront transmises au centre PMS et au centre PSE avec qui nous sommes conventionnés. Vos coordonnées seront également transmises à l'association de parents et à l'organisation responsable de la garderie du mercredi.

Nous utiliserons ainsi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, facture, assurances, etc.).

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (exemple location de livres, utilisation de la plateforme sécurisée de l'école, lieu de stages, excursions, informations sur l'enseignement supérieur, etc.).

La fiche de santé de l'élève ne contient que des informations de base utiles au suivi de votre enfant. Elles seront conservées et traitées en toute confidentialité.

Base légale de traitement des données personnelles

L'intérêt légitime poursuivi par notre établissement est bien entendu sa mission d'enseignement.

La collecte de la majorité des données est nécessaire pour des raisons légales ou contractuelles. Pour toute donnée non liée à une obligation légale ou contractuelle, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment (sans que cela ne compromette la licéité du traitement fondée sur le consentement effectué avant ce retrait).

Si nous étions amenés à traiter les données personnelles pour d'autres finalités que celles établies dans le présent article, nous vous donnerons des informations sur cette nouvelle finalité ainsi que sur ce nouveau traitement.

Quels sont vos droits ?

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons récoltées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement :

-  Droit d'information
-  Droit d'accès aux données
-  Droit de rectification des données
-  Droit à la suppression des données
-  Droit à la restriction des données
-  Droit à la portabilité des données

- 🍃 Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec le RGPD.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel à po@petiteecole.be dans lequel vous mentionnez précisément l'objet de votre demande. Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données personnelles « papier » que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans notre établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de votre enfant sont conservées dans notre établissement conformément aux dispositions légales, et au plus durant 30 ans.

Sécurité

Notre établissement scolaire prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec nous n'est plus sûre (par exemple, si vous avez l'impression que la sécurité des données Personnelles que vous pourriez avoir avec nous pourrait avoir été compromise), vous êtes priés de nous en avertir immédiatement.

Lorsque notre établissement fournit des données personnelles à un partenaire, le fournisseur de services sera sélectionné attentivement et devra utiliser les mesures appropriées pour garantir la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles.

Modifications à ces règles

Nous revoyons ces règles régulièrement et nous réservons le droit d'apporter des changements à tout moment pour prendre en compte des changements dans nos activités et exigences légales. Les mises à jour vous seront communiquées via notre site internet.

Droit à l'image- demande d'autorisation

L'école sera amenée à réaliser divers projets dans le cadre du projet d'établissement et du projet pédagogique de l'école. Ces activités sont susceptibles d'être illustrées par des photos. Celles-ci illustreront la vie de l'école (en situation de classe, élèves en plein apprentissage, activités extérieures, etc.).

Ces photos prises à cette occasion seront visibles dans la classe/dans le couloir/dans le hall de l'école, sur le site internet de l'école, dans le journal de l'école...

Il paraît important de souligner que notre école est particulièrement attentive au respect de la personne de chaque enfant au travers de la diffusion de son image: les enfants qui apparaissent sur les photos –le plus souvent en compagnie d'autres enfants- ne sont jamais nommés [et ne sont donc identifiables que par des personnes proches] et les photos sont d'un format inexploitable à l'agrandissement.

Les photos prises sont en outre protégées dans le respect de notre déclaration relative à la protection des données personnelles. Vous disposez à l'égard des photos de votre enfant des mêmes droits que ceux que vous pouvez exercer pour les données personnelles.

L'utilisation de ces photos échappe à tout intérêt commercial et n'est liée à aucun apport de type publicitaire.

Soucieuse de respecter les législations belges et européennes relatives à la protection des données personnelles, notre école ne peut toutefois publier des photos de votre enfant mineur sans avoir obtenu votre accord au moment de l'inscription de votre enfant à l'école.

Fiche de santé

Nous vous informons que les données de santé transmises sur la fiche de santé sont des données sensibles au sens du Règlement européen pour la protection des données personnelles.

Ces données sont récoltées et traitées pour les finalités suivantes :

-  pouvoir prévenir toute situation problématique, notamment la gestion des allergies dans le cadre des activités et des repas scolaires
-  pouvoir apporter, en toute connaissance, les soins de base pouvant s'avérer nécessaires dans la gestion des accidents du quotidien. Nous attirons votre attention sur le fait que, sauf exception faisant l'objet d'un accord explicite de la direction et de votre médecin (autorisation écrite), notre école ne donne aucun médicament aux élèves. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, les membres du personnel peuvent administrer les médicaments ci-après : arnica, paracétamol, désinfectant, pommade anti-inflammatoire, pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piquûre d'insecte. En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur accord.
-  pouvoir informer les services d'urgence des données de santé concernant la personne blessée
-  pouvoir répondre à nos obligations en matière d'aménagements raisonnables, pour les élèves à besoins spécifiques.

Les données médicales sont protégées dans le respect de notre déclaration relative à la protection des données personnelles. Vous disposez à l'égard de ces données des mêmes droits que ceux que vous pouvez exercer pour les données personnelles.

Le Conseil de Participation

Organe de concertation constructif et positif entre la direction, le corps enseignant, le conseil d'administration de l'école (PO) et les représentants des parents et élèves, le CP a pour but d'être un espace de démocratie et de débat mais pas de revendication ou de résolution de problématiques personnelles. Il donne à ses acteurs la possibilité d'exprimer leur avis, de dialoguer et de faire des propositions concrètes dans le but d'améliorer la qualité de vie et d'apprentissage de tous les enfants dans l'école.

Le but de cet organe de concertation et d'échange, prescrit par le décret «missions» de 1997, est de devenir un élément «vivant» de la communauté scolaire visant à identifier et à dynamiser et suivre des projets d'intérêts pour le corps enseignant, les parents et élèves.

Sa composition :

Responsable de l'établissement		Représentantes du personnel enseignant	Représentant(e)s du PO
Marie-Luce Jonckers		Charlotte Surray (M1) Joëlle Degembre (P2) Annick Eloy (P4)	Benoît Alsteens Gaëtane Van Uytvanck Isabelle Wouters-Rasquinet
Représentantes des parents			Représentante des parents (suppléante)
M1-3	Marie Degrève Maman de Gabriel (P1) et Emile (M1)	Aude Scieur Maman d'Alexane (M3) et Timéo (M1)	
P1-3	Yvan Stukkens Papa d'Antoine (P3) et Naïs (P6)		
P4-6	Aurélié Berbers Maman d'Emilien (P1), Garance (P4) et Léopoldine (P6)		

Les représentants des parents au CP ont été élus par les autres parents de l'école via un sondage organisé en janvier 2020. La prochaine élection aura lieu en janvier 2022.

Côté parents : le CoPaIn

Partenaire à part entière dans la vie scolaire, le CoPaIn (COmité des PArents INvestis) est né de la fusion de l'association des parents et du comité des fêtes. Son rôle est de représenter les parents et de faciliter les relations entre ceux-ci et l'ensemble de la communauté éducative. Pour ce faire, il soutient la nomination et les actions des parents délégués de classe et leur représentation au Conseil de Participation de l'école.

Le CoPaIn joue également un rôle important dans l'équilibre financier de l'école et dans le développement de la dynamique sociale de celle-ci. En effet, sa participation active à diverses activités (festives, culturelles, sportives, ...) contribue en partie aux besoins de l'école. Par ailleurs, l'esprit de la Petite Ecole, son ambiance familiale, est soutenu par une logique de coopération et d'entraide que le CoPaIn met en place dans ses actions.

Le CoPaIn peut également prendre une place de partenaire dans certains projets de l'école pour soutenir ceux-ci et proposer des pistes de réflexion communes autour du bien-être de tous au sein de l'école.

Enfin, le CoPaIn se charge d'informer le plus objectivement possible tous les parents d'élèves via son journal, distribué périodiquement.

La participation de chaque parent y est donc importante pour en garantir le succès. Pour toutes suggestions ou commentaires, chaque parent est invité à prendre contact avec le CoPaIn. Tous les parents qui souhaitent rejoindre l'équipe sont les bienvenus !

Pour contacter le CoPaIn :

✉ via email : copain@petiteecole.be

👤 via un des responsables : Guillaume Berbers (0496/16 30 59 – berbersg@gmail.com)
et Géraldine Floor-Reintjens (0473/98 20 31 – geraldine.reintjens@gmail.com)

👥 via un autre membre du CoPaIn

Les délégués de classe

Lors de la réunion d'informations de rentrée, chaque titulaire demandera aux parents de sa classe de choisir un ou deux délégués. Quelques mots sur la mission qui leur sera confiée...

Ce descriptif est un idéal vers lequel tendre et qui doit pouvoir s'adapter selon les besoins et attentes de chacun ; chaque délégué fait selon ses moyens et ses disponibilités. Le temps consacré au rôle de délégué est bénévole, ce qui suppose respect et bienveillance à l'égard de ces parents qui ont la possibilité/le souhait de s'y investir de manière plus significative.

Rôles du délégué

-  Mise à jour des coordonnées des parents.
-  Relayer des informations du CoPaln vers les parents (sauf points urgents transmis par la plateforme du CoPaln pour plus d'efficacité).
-  Favoriser l'esprit de cohésion de la classe : organisation d'un souper (ou autre activité) de classe, date à fixer idéalement avec le titulaire de classe et en concertation avec la direction concernant la disponibilité des locaux (éviter le WE).
-  Centraliser des démarches communes à toute la classe, en concertation avec l'instituteur/trice : l'achat groupé de livres de lecture ou de matériel, l'organisation de co-voiturage lors de sorties, etc.
-  Se faire le relais d'informations spécifiques à la classe, à la demande du titulaire ou d'ordre général selon les actualités, par exemple : en P6, donner les informations concernant les journées portes ouvertes dans les écoles secondaires.
-  Fédérer les parents autour des projets de l'école qui ne fonctionneront pas sans leur aide : motiver les "troupe" lors des Doodle d'appel à l'aide pour la Fancy-fair et le souper des parents, encourager la participation de tous à la « journée castor », ...

Quelques conseils

-  Le **nombre idéal** de délégués/classe est de 2, bien que la souplesse soit possible pour autant que la répartition des rôles reste claire et que le tout reste cohérent.
-  Afin d'être le plus **représentatif** possible, le délégué veille à être **accessible** pour les parents et à maintenir une communication régulière avec l'instituteur/trice.
-  Dans un souci **d'équité**, le délégué garde à l'esprit l'ouverture de la communication vers tous les parents (familles moins disponibles, familles moins "connectées", ...).
-  Le délégué n'a pas pour rôle d'être médiateur ou "bureau des plaintes" en cas de difficultés rencontrées par d'autres parents.

Afin de soutenir les délégués et d'encourager un esprit de cohésion, un minimum de 2 rencontres/an seront proposées à ceux-ci par le sous-groupe AP (association de parents) du CoPaln, permettant d'aborder des thématiques précises (liées à la vie en collectivité au sein de l'école, dans une approche de partenariat parents/école) et/ou leur permettant de faire remonter des infos d'intérêt collectif et inversement. Les questions relatives aux aspects pédagogiques (transmission des savoirs sur le fond et sur la forme) ne sont pas du ressort de ce groupe.

Le service PSE et le centre PMS

Les Services PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole)

Les Services/Centres PSE ont comme mission la réalisation des bilans de santé, l'établissement de mesures adéquates en cas de survenue de maladies transmissibles, l'invitation faite aux parents à régulariser la situation vaccinale de leur enfant.

Ils recueillent des données socio-sanitaires, contribuent à la promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé et organisent des « points santé » dans l'enseignement supérieur non universitaire (écoute, proposition de consultation supplémentaire, orientation vers des structures de santé).

Pour les contacter :

Service PSE libre de Wavre

010 – 22 45 51

pse_wavre@skynet.be

Les Centres PMS (Psycho-Médico-Sociaux)

Les intervenants des centres PMS sont des partenaires privilégiés des écoles et des familles.

Tous les établissements scolaires, de la maternelle à la fin du secondaire, sont desservis par un centre PMS. Les équipes des centres PMS sont tri-disciplinaires et se composent de psychologues, assistant(e)s sociaux (ales), infirmier(ère)s.

Pour les contacter :

Centre PMS d'Ottignies

Représentante pour l'école : Anne Bernard

010 – 41 47 93

ottignies@centrepms.be

Ephémérides

Les congés scolaires

 27 septembre :	Fête de la Communauté française
 2 au 10 novembre :	Congé de Toussaint
 11 novembre	Commémoration 1 ^{ère} guerre mondiale
 21 décembre au 1 ^{er} janvier :	Vacances de Noël
 15 au 19 février :	Vacances de Carnaval
 5 avril au 16 avril :	Vacances de Pâques
 30 avril :	Fête du travail
 13 et 14 mai :	Congé de l'Ascension
 24 mai :	Lundi de Pentecôte
 1 ^{er} juillet :	Vacances d'été

Les activités

-  À définir selon l'évolution de la crise sanitaire

Les fêtes et soupers

-  À définir selon l'évolution de la crise sanitaire

Conférences pédagogiques

-  12 novembre (maternelles uniquement)
-  11 décembre
-  5 mars
-  12 mars
-  30 juin : journée sportive

*Infos pratiques et changements de date éventuels seront annoncés
sur le site internet de l'école et via Konecto.*

Direction :
Marie-Luce Jonckers
direction@petiteecole.be

Secrétariat :
Brigitte Capouet
secretariat@petiteecole.be

Coordinatrice extrascolaire :
Laura Moutquin
extrascolaire@petiteecole.be

4 rue des Maïeurs - 1450 Gentinnes
Tél : 071 / 87 73 37
Fax : 071 / 87 55 60

direction@petiteecole.be
www.petiteecole.be